

Alain REGUILLON

Vice-président

d'Europe Info Rhône-Alpes

Secrétaire fédéral de l'Union des  
fédéralistes européens

Actualité européenne de janvier 2011

**Libre circulation, valeurs de l'Europe et relation à  
l'islam au menu de l'actualité de janvier**

*Le mois de janvier a été dominé par deux événements internes. L'un souligne les problèmes liés à la libre circulation des personnes avec le renvoi, qui s'accélère, de populations immigrées vers les pays de premier accueil. De cette réalité découlent deux autres problèmes : celui de la porosité des frontières et celui de la rétention des clandestins.*

*Le deuxième événement est largement lié à la présidence hongroise du Conseil de l'Union qui bafoue, selon les termes employés par la presse, les valeurs de l'Union. Cela permet aussi de souligner que ce n'est pas le seul pays dans ce cas, mais que sa présidence actuelle de l'Union la met davantage en exergue.*

*Un autre événement, extérieur celui-là, mais qui nous concerne cependant, est la situation de rébellion dans des pays du Maghreb, partie géostratégique de la méditerranée qui compte pour l'Union.*

*Ces événements font l'objet du dossier de ce mois.*

*Au-delà, nous verrons quelques sujets liés aux institutions et à des politiques de l'Union, dont certaines feront débat dans les mois qui viennent.*

*Lyon, le 2 février 2011*



*Cette revue de presse est présentée et commentée tous les premiers mercredis du mois au siège d'Europe Info Rhône-Alpes, 13, rue de l'Arbre-sec à Lyon 1<sup>er</sup> dans le cadre des « Mercredis de l'Europe » Les analyses et commentaires n'engagent que leur auteur*

### **Union européenne : de tout un peu**

#### **Banque centrale européenne**

A la fin du mois d'octobre, Jean-Claude TRICHET devra quitter ses fonctions de président de la banque centrale européenne. La concertation entre Etats va entrer dans une phase active car c'est le Conseil européen qui nomme le président, comme il le fait pour celui de la Commission. Une fois de plus, nous allons assister à un véritable marchandage qui n'aboutira pas forcément à choisir le meilleur, mais sans doute, en l'état actuel des forces en présence, celui qui répondra le mieux aux exigences de l'Allemagne.

Le gouverneur de la Bundesbank, Axel WEBER, a la préférence de Mme MERKEL, mais il est très critique sur la manière dont M TRICHET a géré la crise, ce qui lui vaut l'animosité d'un certain nombre de responsables, au premier rang desquels le président français.

L'Italien Mario DRAGHI serait, si l'on en juge les chroniqueurs, un bon candidat, dans la lignée de Jean-Claude TRICHET, mais l'Allemagne n'en veut pas. L'alternative proposée par Paris est que le couple franco-allemand se mette d'accord et soutienne la candidature d'un pays nordique.

Au-delà de la présidence, c'est aussi la composition du directoire qui est visée au fur et à mesure que des mandats arrivent à échéance, comme c'est le cas avec le départ de l'Autrichienne, Gertrude TUMPEL-GUGERELL, à la fin du mois de mai.

Dans la perspective d'une révision du traité de Lisbonne, voire, à moyen terme, dans une constitution européenne, il serait bien de changer cette règle de

désignation. Les institutions européennes doivent être davantage impliquées et, comme pour les membres de la commission, le parlement devrait jouer un rôle majeur.

#### **MERKEL/BAROSSO : la discorde**

Alors que l'Allemagne a été, dans le passé, le plus constant soutien de la Commission, voilà qu'elle tente, de plus en plus de la marginaliser. Pour Mme MERKEL, hors le Conseil européen point de salut. Alors, il n'est pas question de laisser M BAROSSO exercer pleinement ses fonctions. La Chancelière dispose de deux soutiens d'importance : M SARKOZY en France ; M Von ROMPUY à la tête du Conseil. Cette pratique réduit la Commission à un rôle de secrétariat : le Conseil européen décide ; la Commission exécute.

Si cela perdurait, nous serions devant un cas flagrant de violation des traités. Mais...M BAROSSO est-il le mieux placé et aura-t-il le courage de traduire le Conseil devant la Cour de justice ?

#### **Soins dans l'Union : de meilleurs remboursements.**

Le Parlement européen a adopté une directive, portée par Françoise GROSSETÊTE, députée française du Sud-est, sur le remboursement des soins aux malades traités dans un autre pays de l'Union que le leur.

De plus, dès l'instant où des accords bilatéraux existeront, le patient n'aura plus à effectuer l'avance du paiement, celui-ci se faisant directement d'un Etat à l'autre.

Cette mesure concerne principalement les populations frontalières, mais aussi des patients atteints de maladies rares.

*Selon la Commission, seul 1% de la population de l'Union est concernée.*

*La directive doit être à présent votée par le Conseil de l'Union. Seuls quatre pays sont opposés à celle-ci : le Portugal, la Pologne, la Roumanie et l'Autriche. Considérant que le vote est à la majorité qualifiée, cette directive devrait être adoptée au printemps pour entrer en vigueur en 2013.*

### **Les OGM en débat.**

*J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cette étrange proposition faite par la Commission au mois de juillet, laquelle laisserait aux Etats membres le soin d'interdire ou pas les OGM sur leur territoire. Cette mesure est toujours très critiquée par quelques pays : Allemagne, France, Espagne, Italie et Pologne, ainsi que par le groupe des Verts au Parlement européen.*

*Le 24 janvier, Corine LEPAGE, au nom de la commission « environnement, santé publique et sécurité alimentaire » du Parlement, a remis un rapport sur la proposition de la Commission. Etrangement, ce rapport soutient le projet à condition qu'au-delà des aspects alimentaires, ceux liés à l'environnement*

*et à la biodiversité soient également pris en compte, ce que la Commission vient d'accepter.*

*Un débat public doit avoir lieu le 18 mars sur ce sujet. De récentes révélations de sources diplomatiques ont montré que les Américains font régulièrement pression sur la Commission pour faire adopter une réglementation plus favorable aux OGM. Cette pression est encouragée par certains pays comme l'Espagne, voire, en France, par des membres de la FNSEA.*

*Quand on sait qu'en Afrique, les Américains conditionnent leur aide à l'adoption par les Etats des OGM, il y a de quoi s'interroger, une fois de plus, sur la dépendance des agriculteurs vis-à-vis des grands groupes agro-alimentaires.*

*Voilà encore un exemple de ce manque d'Europe et de cohésion entre les Etats européens face à un enjeu majeur pour l'avenir des producteurs, des consommateurs, de la biodiversité et, plus fondamentalement, de la liberté.*

*L'Union sur ce dossier n'est pas à la hauteur de ses responsabilités, toutes institutions confondues*

## **Libre circulation et valeurs de l'Union**

**DUBLIN II :** dans le cadre des règles de Schengen, une directive de 2003 dite « DUBLIN II » stipule que tout demandeur d'asile doit s'adresser au premier pays de l'Union dans lequel il arrive.

Beaucoup de réfugiés ne connaissent pas cette

réglementation et considèrent le pays en question comme un lieu transitoire et non comme une destination. En cas d'arrestation dans un autre pays, le demandeur d'asile est reconduit dans le pays de premier accueil. Il en est de même pour les clandestins, immigrés de

la misère. C'est ainsi que nombre de pays frontières, au sud comme à l'est, se trouvent confrontés à une difficile gestion de ces populations, telle que la Pologne avec, plus particulièrement, des réfugiés tchéchènes.

Sur plus de 10 000 demandeurs d'asile enregistrés en 2009 (Tchéchènes, Bosniaques, Biélorusses, Afghans, Irakiens, Sri lankais ou Géorgiens) moins de 4 % ont obtenu le statut de réfugiés. Les Tchéchènes et les Géorgiens sont les moins régularisés, au nom des bonnes relations avec la Russie. Les Tchéchènes sont d'ailleurs « expédiés » à Moscou et peu de nouvelles sont, plus tard, données par ces réfugiés !... La France et l'Autriche sont les pays qui ont le plus renvoyé de Tchéchènes en Pologne où ils sont placés dans des camps de rétention dans des conditions peu dignes des valeurs défendues par l'Union. Malheureusement cela n'est pas propre à la Pologne.

**Des frontières poreuses :** la Grèce est particulièrement touchée par le problème de l'immigration clandestine. Les estimations indiquent que, chaque jour, se sont entre 200 et 300 personnes qui tentent d'entrer dans ce pays. Pour l'essentiel, il s'agit de ressortissants africains et de Pakistanais.

Depuis le renforcement du contrôle des frontières maritimes par la police européenne aux frontières (FRONTEX), les clandestins passent par les frontières terrestres entre la Turquie et la Grèce sur le fleuve Evros.

Plus d'un million et demi d'immigrés sur onze millions d'habitants, telle serait la situation, avec une majorité de concentration à Athènes. Dans l'état économique et social où se trouve ce pays, on mesure combien un tel afflux de population supplémentaire crée de tension avec les populations locales. Et, comme en Pologne, les conditions d'accueil dans les centres de rétention sont déplorables.

Le gouvernement grec envisage de dresser un mur de barbelés équipé de caméras thermiques sur 12,5 Km le long de cette partie de la frontière.

A travers ces deux exemples, on comprend bien que des mesures de rejets dans le pays de passage n'est pas satisfaisant. Le problème du droit d'asile et de l'immigration doit faire

l'objet de mesures ambitieuses et de lois européennes. Aucun pays de l'Union ne peut traiter seul ce phénomène au risque de rejeter le problème sur d'autres pays et, ainsi, créer des injustices et des affrontements entre pays membres. C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement en Grèce qui fait les frais des législations italiennes et espagnoles, ainsi que des moyens déployés pour faire la « chasse » aux clandestins, notamment en France.

Là encore, c'est le plus d'Europe qui apportera les meilleures solutions. Encore faut-il que les Etats acceptent de transférer cette compétence à l'Union, ce qui n'est pas gagné !

**Nationalité et libre circulation :** un problème nouveau se pose depuis le 1<sup>er</sup> janvier à la zone Schengen : la décision du gouvernement de Budapest d'accorder la nationalité hongroise aux minorités magyares des pays voisins.

De par cette décision, deux millions cinq cent mille Hongrois de souche vivant en Europe centrale et balkanique vont pouvoir circuler

librement, voire travailler dans un pays de l'Union –sauf en Grande-Bretagne et en Irlande-, sans pour autant être ressortissants d'un pays membre de l'Union.

Ainsi en est-il des citoyens roumains, serbes ou encore ukrainiens. Vide juridique face à cette situation ?

Les traités ne semblent pas avoir envisagé une telle éventualité qui n'est pas isolée. En effet, la Roumanie accorde la double nationalité aux Moldaves roumano-phones et la Serbie à tous les Serbes éparpillés dans l'ex-Yougoslavie.

Cette situation pose désormais avec plus d'acuité, la question des frontières de l'Union !

### **Valeurs de l'Union : l'exemplarité attendue de la présidence du Conseil de l'Union.**

Les valeurs de l'Union sont contenues dans la charte des droits fondamentaux, mais elles découlent aussi de textes internationaux tels que la charte de Nations-Unies ou la Convention européenne des droits de l'Homme.

Ces valeurs ne sont pas suivies à la lettre par les Etats membres, les intérêts à court terme l'emportant trop souvent sur le respect des traités. La France n'est pas exempte de critiques, le fait commercial imposant le silence. Ainsi, notre pays, en vendant des hélicoptères perfectionnés à la Russie, contribue à la pression de celle-ci sur les pays de sa sphère d'influence ou près de celle-ci. Que dire du silence sur l'occupation de territoires géorgiens ou du drame tchétchène ? Même attitude vis-à-vis de dictatures, la Tunisie étant l'exemple à retenir de par l'actualité ! Si la France avait fait pression, notamment par l'économie, sur cette dictature, peut-être que les libertés aurait été respectées.

La liberté de la presse est une liberté fondamentale de l'Union, tout comme la justice. Qu'en est-il en Italie avec la main mise de Berlusconi sur les grands médias ? Qu'en est-il, en France, de l'indépendance des magistrats du parquet nommés par le gouvernement ?

Que dire aussi du respect du droit d'asile, autre valeur fondamentale de l'Union qui découle de la Convention de Genève de 1951, quand on voit comment sont traités les étrangers en situation irrégulière à l'exemple des ROM en France ?

Mais, quand un pays assure la présidence du Conseil de l'Union, il est bien évident qu'il a un devoir d'exemplarité. Le gouvernement hongrois n'offre pas cet exemple. La loi sur le contrôle des médias n'est pas le seul manquement de la Hongrie.

Depuis l'avènement du gouvernement de M ORBAN, les partis au pouvoir, qui détiennent les deux tiers des sièges au parlement, ont fait adopter nombre de lois qui restreignent les libertés et l'indépendance d'institutions censées garantir l'équilibre des pouvoirs et l'Etat de droit.

Parmi les cas les plus flagrants il faut citer : la réduction des pouvoirs de la cour constitutionnelle ; l'autorisation, sans motivation, de licenciement des fonctionnaires ; la

dissolution du Conseil budgétaire ; la nationalisation de certaines caisses de retraites privées ; l'atteinte portée à l'indépendance de la banque centrale, même si le gouverneur nommé par le gouvernement précédent résiste encore, mais pour combien de temps ?

Tous les postes clefs, depuis la présidence de la République jusqu'à celui de procureur général, en passant par la Commission des élections sont détenus par des hommes du pouvoir.

Selon le rédacteur en chef d'un quotidien de

Centre-gauche :  
« *L'objectif, c'est le contrôle total : consolider le pouvoir et le garder le plus longtemps possible. Depuis 2002, Victor ORBAN, s'est bâti un empire médiatique avec deux chaînes de télévision, deux radios, des journaux et des hebdomadaires possédés directement ou indirectement par des hommes du FIDEZ, le parti de M ORBAN* ».

A travers cette actualité, il est possible de mesurer combien les principes de libre circulation et le respect des valeurs de l'Union sont difficilement

applicables. Cela découle, d'une part de l'absence de règles communes et, d'autre part, de l'absence d'une autorité de contrôle qui devrait davantage combiner les pouvoirs de la Commission, gardienne des traités et ceux du Parlement européen, représentant les citoyens européens.

Il y a beaucoup à faire encore pour que, d'associations d'Etats souverains, l'Union devienne un Etat supranational disposant de réels moyens pour faire appliquer ses lois !

### **Les événements du Maghreb, un enjeu géostratégique et géopolitique majeur pour l'Union européenne.**

#### **Le Maghreb pour allié !**

Les événements de Tunisie, d'Algérie et d'autres pays de ce nord africain que la méditerranée rend si proche de l'Europe ne peuvent laisser l'Union européenne indifférente. Deux aspects de son intérêt pour cette partie du monde doivent être considérés.

L'un est lié au fait que les pays du Maghreb sont les premiers clients et les premiers fournisseurs de l'Union. Cela est particulièrement vrai dans la fourniture des hydrocarbures d'Algérie, par la réalisation d'une part croissante d'opérations industrielles européennes en Tunisie et au Maroc, par le développement d'un tourisme attirant

de plus en plus d'Européens, dont une part non négligeable de retraités en quête de soleil et de prix « discount », comme le décrit fort bien l'économiste Alexandre KATEB.

L'interdépendance est grande, l'instabilité, voire la radicalisation de régimes de type iranien une menace. Une menace interne d'abord favorisant l'immigration d'une population importante ne souhaitant pas rester sous le joug d'un Etat intégriste. Une menace externe ensuite, particulièrement pour l'Europe qui verrait arriver sur son territoire un flux massif de réfugiés.

L'autre aspect est lié à la montée de l'islamophobie dans un grand nombre de pays européens où l'incompréhension est de plus en plus marquée au sein des populations, telle que le montre une récente enquête faite en Allemagne et en France. Les confusions sont de plus en plus graves, mêlant sans distinction immigration et insécurité, immigration et chômage et aboutissant au lien « Islam et menace identitaire ».

Bien que l'histoire coloniale de ces deux pays soit différente, les perceptions sont les mêmes et chacun reconnaît que l'intégration est un échec. 68% des Français et 75 % des Allemands considèrent cet échec. Les causes du fait que les musulmans ne soient pas bien intégrés sont perçues par 61 % des Français et 67 % des Allemands comme « un refus de le faire », puis, respectivement pour 40% et 34 %, « les trop grandes différences culturelles ». Ces deux explications viennent avant « le phénomène de ghettos » ou « les difficultés économiques ».

Paradoxalement, Français et Allemands ne se déclarent pas hostiles à l'élection d'un maire d'origine musulmane : 52 % des Français et 49 % des Allemands acceptent cette perspective.

La démographie des pays du Maghreb a engendré une jeunesse des moins de trente ans qui compte pour les deux tiers des populations. Cette tranche d'âge a bénéficié d'une éducation, variable selon les pays, mais néanmoins importante dans tous, qui rend cette population plus sensible aux réalités et qui développe une frustration devant le fait de n'avoir aucune perspective de bien être dans leur pays.

Ce manque de perspective tient à des situations internes qui reposent sur un développement déséquilibré, réduit à l'exploitation des hydrocarbures en Algérie, au tourisme et à l'immobilier en Tunisie et au Maroc.

Mais, les impératifs internationaux de dérèglementation tarifaire pour accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords d'association avec l'Union européenne n'ont pas permis non plus à ces pays de favoriser une industrie nationale peu compétitive face aux produits importés.

De cette réalité Alexandre KATEB explique ainsi ce qui se passe actuellement : « *En l'absence de véritables instruments de soutien – le budget de l'Union européenne pour la méditerranée étant ridicule par rapport aux aides structurelles attribuées aux pays d'Europe centrale et orientale dans les années 1990-, les difficultés économiques se traduisent par une explosion politique et sociale, dans les pays connaissant un statu quo sur le plan institutionnel.* »

Il ajoute : « *..., nous pouvons faciliter l'insertion des ces pays dans la mondialisation, en leur proposant un véritable contrat régional qui préserve leurs industries et stimule la création d'emplois. Il en va de l'intérêt de l'Europe, car la rive sud de la méditerranée est un allié indispensable dans le cadre des grandes recompositions géopolitiques du XXIème siècle.* »

### **Des musulmans européens !**

Nous avons sur le territoire de l'Union une population d'origine musulmane issue de l'immigration et dans quelques années, nous aurons des musulmans ressortissants de pays membres de

l'Union de par l'adhésion de pays des Balkans, voire un jour de la Turquie.

Nous ne pouvons pas continuer à faire comme si l'occident était définitivement issu de la chrétienté au risque de favoriser une nouvelle forme de guerre de religion. L'Union européenne doit trouver les bonnes solutions afin que tous les Européens, qu'elle que soit leur origine religieuse, entre autre, puissent vivre en bonne harmonie et bénéficiant d'une égalité de chance qui ne conduisent pas à marginaliser des populations sur qui il est facile ensuite de concentrer toutes les frustrations.

Une part importante de cette réponse réside dans notre relation avec l'Afrique en générale, le sud de la méditerranée en particulier.

Fixer les populations dans leur cadre de vie en leur garantissant la paix et la prospérité est le meilleur moyen de limiter l'immigration à un choix et non plus à une nécessité ; c'est le plus sûr moyen que nous ayons pour mieux dégager des solutions propres à favoriser l'intégration qui ne peut réussir que si nous acceptons les différences et les intégrons dans notre mode de vie selon les principes de la solidarité, de l'égalité et de la laïcité.

*Mercredi 9 février à 18 h 30 à Europe Direct*

***Alain REGUILLON***

*présentera sa revue « Carnet d'Europe »*

*et commentera le thème du premier numéro :*

***« L'Europe de Schuman est-elle encore d'actualité ? »***

*La soirée sera close par une séance de dédicace et le verre de l'amitié*

L'actualité de février sera présentée le **mercredi 2 mars à 18 h 30**.  
Parlez en autour de vous, invitez vos amis.